

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 306

présenté par
M. Véran

ARTICLE 41

I. – Après le mot :

« attestation »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« de la réalisation d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Ce questionnaire est renseigné conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. »

II. – En conséquence, après le mot :

« attestation »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 :

« de la réalisation d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Ce questionnaire est renseigné conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.